

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 747

Artikel: Après le 23 septembre : à proscrire : le chauffage électrique
Autor: Lehmann, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017156>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Qu'ils étaient verts, les Romands !

L'introduction de la vignette et de la taxe sur les poids lourds, les limitations de vitesse, l'interdiction de ressusciter un Grand Prix de Suisse (formule 1) ont suscité des déclarations fracassantes de la part des membres des gouvernements cantonaux romands, outragés d'avoir été majorisés par la Suisse alémanique. Tout juste si le vent de sécession ne se levait pas quelque part dans le Mandement.

Toujours préoccupé de soigner sa popularité, le chef du Département militaire fédéral, au lendemain des décisions prises par le collège des pères de la Patrie au sujet des limitations de vitesse, ne se privait pas d'un coup bas, journée officielle du Comptoir oblige, à l'endroit de son collègue Egli. L'exilé à Berne, comme il aime à s'appeler lui-même, aurait regagné sa bonne ville de Lausanne à 130 à l'heure et s'en trouvait bien !

Au fil des prises de position, on pouvait se demander si véritablement l'allergie, voire l'hostilité de l'officialité suisse romande aux problèmes de l'environnement n'allait pas être le ciment des entités cantonales aux intérêts par ailleurs si divergents.

Le chorus des libéraux, radicaux et démocrates du centre, hormis une petite minorité professant leur foi dans le nucléaire de Chancy à Boncourt, des Brenets à Sion, tout en agitant le spectre de la pénurie d'énergie, avait en tout cas de quoi rassurer ceux qui doutaient d'une authentique identité romande.

LA DROITE BATTUE

Mais voilà qu'au soir du 23 septembre 1984, avec des résultats certes parfois serrés, les cantons romands se retrouvaient en majorité dans le camp

des antinucléaires, infligeant du même coup une défaite à la classe politique majoritaire bourgeoise. Pour une fois, la droite romande, battue sur son propre terrain, se consolait facilement d'avoir été, non plus majorisés, mais sauvée par la Suisse alémanique. Du coup, le discours traditionnel stigmatisant la rigidité d'outre-Sarine devenait une analyse critique des limites de la démocratie dans une question aussi complexe, sous-entendez qu'à l'évidence les Suisses alémaniques savent mieux maîtriser !

ENGAGEMENTS PERSONNELS

Au crédit du scrutin du 23 septembre 1984, il faudra inscrire le succès d'un courant sensible aux problèmes de l'environnement réunissant, certes, le groupe des écologistes, une petite fraction de l'UDC, la gauche quasi compacte, mais aussi une foule de citoyens et citoyennes qui se sont bénévolement engagés sur les plans personnel et matériel. C'est la réaffirmation d'une conscience populaire résistant à des slogans mensongers, à la dérision et au sarcasme. Réaffirmation d'une sensibilité, croyons-nous, car les cantons de Genève, de Neuchâtel et Vaud ont été rapides en besogne dans certains domaines et, à travers leurs législations, ont protégé par exemple leurs paysages et leurs terres cultivables.

APRÈS LE 23 SEPTEMBRE

A proscrire: le chauffage électrique

Après le refus des initiatives énergétiques, la navigation à vue du Conseil fédéral, exécutant finalement les voeux de l'Union des centrales suisses d'électricité (UCS) et de Michael Kohn, président de Motor Columbus, à la tête du projet de centrale nucléaire à Kaiseraugst, va se poursuivre. Le danger le plus grand, c'est la poursuite de la promotion du chauffage électrique, avec ou sans

De nombreux groupes réunissant spécialistes et profanes sont actifs dans la promotion d'énergies renouvelables, dans la sauvegarde des lacs, dans la mise au point de stratégies nouvelles pour épurer les eaux, notamment dans les localités à habitats dispersés.

Les études en cours nous diront pourquoi la mort des forêts a frappé d'abord la partie septentrionale de notre pays. Une chose est certaine: aujourd'hui encore, les dégâts sont moins frappants dans le Jura vaudois, dans le Moyen-Pays broyard ou dans la Gruyère qu'à Blauen, Matzingen ou Sennwald. On ne prend malheureusement souvent au sérieux que ce que l'on voit et surtout ce que l'on voit disparaître. Notre lenteur à réagir sur ce point est liée au fait que nous avons été épargnés un peu plus longtemps. Il n'a cependant pas fallu plus d'une année au responsable des forêts neuchâteloises pour reconnaître l'ampleur des dégâts. Sûr que lorsque des mas boisés du Risoux ou du Chalet-à-Gobet apparaîtront dans leur désolation, nos responsables politiques fanatiques du volant cesseront d'écraser le champignon !

Il est trop tôt pour déclarer la Suisse romande collectivement insensible au problème de l'environnement et irresponsable devant des signes qui ont de quoi être alarmants.

V. R.

pompe à chaleur. Les électriciens, pour ne pas perdre la face, vont probablement continuer à accélérer la consommation d'électricité, de manière à ne pas faire mentir leurs propres prévisions. Et il y a fort à parier qu'il y aura surenchère pour la pompe à chaleur électrique.

A l'origine, les électriciens étaient pourtant assez réticents vis-à-vis de ce mode de chauffage, car il a un inconvénient majeur, par rapport au chauffage électrique direct: il occasionne *en moyenne* un plus gros appel de puissance, sans pour autant permettre de vendre davantage d'électricité. En effet,

toute demande de chaleur, même faible, exige l'enclenchement de la pompe, donc de toute la puissance; avec le chauffage direct, les radiateurs sont réglés séparément, et comme en général ils ne chauffent pas tous en même temps, la puissance maximale n'est appelée que très rarement.

CONTRAINTE ET DÉPENDANCES

La pompe à chaleur électrique a maintenant la cote chez les électriciens, car c'est leur meilleur cheval de bataille pour la promotion de l'électricité; la pompe à chaleur a même la bénédiction de certains délégués cantonaux à l'énergie qui l'assimilent sans rire aux énergies renouvelables, ce qui leur permet de les autoriser, par exemple, pour le chauffage des piscines. Il est important de souligner qu'un tel chauffage est en contradiction flagrante, dans le canton de Vaud, avec la loi sur les économies d'énergie, même si ce texte a été émasculé (intervention des électriciens au Tribunal fédéral) avec la suppression de l'article visant à freiner l'installation du chauffage électrique.

Cette promotion du chauffage à l'électricité est dangereuse; elle crée des contraintes, en particulier pour les réseaux de distribution qui doivent assurer la fourniture de puissance; en outre elle augmente la fragilité du système, car de plus en plus de gens deviennent tributaires du réseau et des centrales de production pour la satisfaction d'un besoin aussi fondamental que le chauffage des locaux; finalement, elle augmente notre dépendance vis-à-vis de l'étranger puisque, selon les électriciens eux-mêmes, toute demande nouvelle d'électricité doit être satisfaite par le nucléaire, lequel est tributaire de l'étranger non seulement en amont, fourniture des éléments combustibles, mais aussi en aval, avec le retraitement du combustible irradié.

Plus la promotion du chauffage électrique, avec ou sans pompe à chaleur, aura de succès, et plus la reconversion à un mode de chauffage raisonnable, inéluctable à terme, sera difficile.

Les électriciens ont avoué timidement après le scrutin du 23 septembre qu'ils étaient d'accord de reconnaître qu'on pouvait éventuellement, à la rigueur, admettre que les initiatives contenaient une ou deux propositions pas tout à fait idiotes... Et d'utiliser même le mot de «dialogue» qui avait disparu de leur vocabulaire pendant la campagne. Attendons. Mais la probabilité qu'ils infléchissent leur politique de promotion et de vente, voire de gaspillage d'électricité n'est pas très grande. Alain Colomb, directeur à l'EOS, s'apprête à aller convaincre les Bâlois d'accepter Kaiseraugst... Mais comment? La question demeure: pourquoi s'acharner sur Kaiseraugst, sans avoir au préalable passé en revue les moyens de plafonner, puis de réduire la consommation d'électricité? Ces moyens abondent; c'est sur ce sujet que le «dialogue» devrait s'amorcer.

Dans l'immédiat, faire obstacle au chauffage électrique. Pas grand-chose à attendre, dans cette

EN BREF

«Die Region», hebdomadaire indépendant créé à Lucerne en 1981, n'a pas atteint ses objectifs. Il ne compte que 4600 abonnés. C'est trop peu pour subsister et trop pour décevoir ses amis. Une nouvelle formule a donc été étudiée. Elle vient d'être présentée. «La Nouvelle Région» (Neue Region) sera bimensuelle, les rédacteurs seront moins payés (1400 francs par mois), la matière sera moins rattachée à l'actualité immédiate et le journal sera plus engagé. La formule adoptée devrait permettre au journal de «tourner» avec 4000 abonnés (abonnement annuel normal: 95 francs) et plus de publicité, grâce à la fusion avec le magazine écologiste «Oocco!».

* * *

Dix-sept entreprises «alternatives», en majorité zurichoises, mais aussi bernoises, bâloises et même fribourgeoise («Holzofenbäckerei Jeuss») ou bien-

tâche, des pouvoirs publics: l'information ne peut guère se faire que par la mise au courant directe des personnes concernées, celles qui se chauffent déjà à l'électricité et celles qui ont l'intention de s'y mettre.

VOS EXPÉRIENCES...

Mais bien entendu, c'est chez soi qu'on est le plus efficace. Les personnes qui tentent de réduire leurs dépenses en électricité devraient communiquer leurs résultats. Et si cela intéresse suffisamment de monde, on pourrait commencer, dans un prochain numéro de DP, par indiquer les consommations typiques actuelles des différents appareils ménagers et les réductions qu'on peut espérer grâce à l'application de différentes techniques. Rappelons simplement pour l'instant que, à confort égal, une baisse de la consommation d'électricité de 30% en moyenne semble tout à fait à portée de main.

P. L.

noise: («Commune autonome, imprimerie») refusent d'adopter le deuxième pilier. Elles invitent d'autres entreprises à se joindre à elles. Leur manifeste existe en français et en allemand. Comme de bien entendu, une collecte est organisée pour couvrir les frais.

* * *

Le PSO de Zoug est très actif. Ses militants sont des syndicalistes engagés et qui participent de près à la vie de leur syndicat. Curiosité que cette présence active trotskiste, pour un canton réputé pour son laxisme fiscal. Il en résulte des conflits au sein de certaines sections syndicales. Voir par exemple la récente assemblée extraordinaire du cartel syndical cantonal où ces militants ont réussi à faire adopter une résolution de soutien aux mineurs britanniques en grève; en revanche, ils ont été battus par 17 voix contre 6, sur leur proposition de refus d'un mot d'ordre favorable au Parti socialiste pour des élections judiciaires.